



Chères Troyennes, chers Troyens,

Le COVID-19 continue à se propager en Europe, en France, dans le Grand Est et dans l'Aube. L'Agence Régionale de Santé Grand Est nous a informés, hier, que 2 348 personnes, dont 526 en réanimation, étaient hospitalisées dans notre région. Dans notre département, ce sont 40 personnes qui étaient hospitalisées, hier soir, dont 9 en réanimation.

Nous avons besoin de vous pour préserver la santé de tous.

Comme l'a rappelé le Premier ministre hier soir, le confinement, indispensable, doit être strictement respecté et observé avec responsabilité afin d'enrayer la progression de l'épidémie, dans notre région et dans toutes les communes de France.

Pour limiter significativement les déplacements, le Gouvernement a précisé les motifs dérogatoires au confinement, ce sont des règles primordiales à respecter :

- Les sorties sportives sont limitées à un rayon de 1 km du domicile, à 1h et à 1 fois par jour au maximum.

En vertu des pouvoirs de police générale confiés au maire, **les parcs et jardins de la Ville de Troyes ont été fermés**. Avec Monsieur le Préfet de l'Aube, nous en appelons à votre responsabilité individuelle et collective pour limiter les rassemblements sur la Voie des Viennes afin de respecter les principes de distance qui s'imposent. Les contrôles seront ainsi renforcés. Les maires de Troyes, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine et la Rivière-de-Corps prennent également, dès aujourd'hui, un arrêté commun pour fermer l'accès à la Voie des Viennes de 22h à 7h.

La Police Municipale est et restera mobilisée aux côtés de la Police Nationale pour faire respecter ce confinement et assurer la tranquillité publique dans tous nos quartiers.

La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole assurent, avec la Préfecture de l'Aube et l'Agence Régionale de Santé, la **mise à disposition des 350 000 masques** commandés, la semaine passée, à destination des agents indispensables à la gestion de la crise sanitaire et des professionnels en charge des services essentiels à la population, prioritairement le personnel soignant. Les ATSEM, les personnels des crèches et les enseignants de l'ensemble du département ont ainsi été dotés de masques, ce matin, en coordination avec le Conseil Départemental de l'Aube et l'Éducation Nationale.

Mardi 24 mars 2020

Demain matin, en accord avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé et sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens, nous commencerons à distribuer des masques aux professionnels de santé libéraux : médecins, spécialistes, infirmiers et sages-femmes.

En accord avec le Préfet de l'Aube et pour assurer un accès aux commerces alimentaires de proximité, le marché des Halles et les marchés extérieurs sont maintenus, en respectant, bien sûr, l'éloignement des étals. Des adaptations ont été apportées et seront renforcées pour les marchés alimentaires du samedi sur la place du marché des Halles et du dimanche aux Chartreux. Ces ajustements devront être respectés pour que la distanciation sociale et les gestes barrières soient la norme durant cette crise sanitaire.

Les services publics municipaux et intercommunaux sont mobilisés sur leurs seules missions indispensables à la vie de la cité et pour permettre aux soignants de travailler dans les meilleures conditions. Dans ce sens, la collecte est modifiée à Troyes :

- la **collecte des ordures ménagères** est maintenue aux jours habituels pour cette semaine mais, à compter du lundi 30 mars, celle-ci ne sera plus assurée qu'une fois par semaine sur les secteurs Nord et Sud. Pour le secteur Centre, elle sera assurée trois fois par semaine (mardis, jeudis et samedis) ;
- la **collecte du tri** sera effectuée une semaine sur deux. Cette semaine, et par conséquent les semaines impaires, seules les zones Nord et Centre sont concernées. Le secteur Sud sera collecté la semaine prochaine, soit les semaines paires.
- la **collecte des déchets verts** est, quant à elle, suspendue.
-

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur l'adaptation des services publics locaux sur le site Internet de la Ville de Troyes : www.ville-troyes.fr et en contactant le standard téléphonique au 03 25 42 33 33.

Nous nous engageons aussi pour accompagner les acteurs économiques de notre territoire et assurer la poursuite des activités essentielles au fonctionnement de la filière de santé et alimentaire.

Vous pouvez compter sur la mobilisation des personnels de la Ville de Troyes, du Centre Municipal d'Action Sociale, de Troyes Champagne Métropole et du Centre Hospitalier de Troyes.

Restez chez vous. Prenez soin de vous, de vos proches et des autres.